Votre agence
Yvan DEGIOANNI - EIRL
AGENT GENERAL
41 AVENUE DE CHATEL GUYON
63200 RIOM
Tél : 04 73 38 03 51
Mail : riom-saint-amable@gan.fr
N° Orias : 11059116
Site Orias : www.orias.fr

CREATION METAL COTTIER
5 RUE DU PIGEONNIER
63260 BUSSIERES ET PRUNS

Vos références

N° client	: 51736456
N° souscripteur	: 31045035F
N° contrat	: 310450352001

ATTESTATION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :

Gan Assurances

Atteste que CREATION METAL COTTIER - n° SIRET : 91208075100015 - 5 RUE DU PIGEONNIER 63260 BUSSIERES ET PRUNS est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE POUR LES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE" du contrat GAN CONSTRUCTION n° 310450352001 à effet du **11/07/2022**.

Dans le cadre de la garantie de responsabilité décennale pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance conformément à l'article L243-1-1 du Code des assurances, ce contrat couvre les dommages portant atteinte à la solidité de l'ouvrage.

La garantie est acquise :
- pour les réclamations formulées entre le **01/01/2025** et le **31/12/2025**,

- pour les activités professionnelles mentionnées ci-après :

SERRURIER
- Serrurerie - Métallerie

Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie à l'exclusion des charpentes **métalliques** (hors bardage).

Cette activité comprend les travaux de plancher, escalier, garde-corps, fermetures et protections.

Elle comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la

Gan Assurances, Compagnie française d'assurances et de réassurances
Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél. : 01 70 94 20 00 – **www.gan.fr**
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09.
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances : 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : **reclamation@gan.fr**

N° souscripteur : 31045035F

sécurité incendie.

Cette activité ne comprend pas la réalisation de vérandas ou de verrières.

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux seront réputés non garantis.

- aux chantiers dont le coût global unitaire HT de l'opération de construction n'est pas supérieur à 3 millions d'euros.

GARANTIES	MONTANTS DE GARANTIE Sous réserve des franchises mentionnées au contrat
RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE NON SOUMISE A L'OBLIGATION D'ASSURANCE	
	Coût total de la construction sans pouvoir excéder 1 500 000 € par année d'assurance
DOMMAGES IMMATERIELS CONSECUTIFS	
	20 % du coût total de la construction, sans pouvoir excéder 76 500 € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 2 page(s).

Fait à PUTEAUX, le 24 novembre 2024

Pour Gan Assurances

Directeur Assurances, Christian Delorme

C_SIGEATDEC02_27/11/2024